

Chers parents,

Suite à un nouveau protocole datant du 12 janvier 2022, voici un petit résumé qui j'espère répondra à vos questions :

ENFANT cas contact à l'école ou dans les activités périscolaires

- ✪ La classe reste ouverte et vous êtes prévenus soit par mail soit par téléphone soit par un mot dans le cahier de liaison.
- ✪ Votre enfant **peut poursuivre la journée ou la demi-journée** de classe dans l'attente qu'un responsable légal puisse venir le chercher aux heures habituelles de fin de classe **soit 11h30 soit 15h30**.
- ✪ Votre enfant devra donc effectuer **3 autotests** ou à défaut, si vous le souhaitez, un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR dans un laboratoire de biologie. **Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs.**

Date	Tests possibles	Document à présenter à l'arrivée de l'enfant
J0	Autotest au domicile ou antigénique en pharmacie ou PCR en laboratoire	Attestation sur l'honneur attestant avoir réalisé un autotest et de son résultat négatif et vous engageant à réaliser les deux autres autotests à J2 et J4.
J+2	Autotest au domicile ou antigénique en pharmacie ou PCR en laboratoire	
J+4	Autotest au domicile ou antigénique en pharmacie ou PCR en laboratoire	

- ✪ **Un courrier de l'école et une attestation vous seront mis dans le cahier de liaison ou envoyés par mail.**
- ✪ **Les 3 autotests seront délivrés gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier de l'école.**
- ✪ **Si votre enfant n'est pas testé, il ne pourra revenir en classe qu'après un délai de 7 jours.**

ENFANT cas contact dans sa famille

Si votre enfant est cas contact dans sa sphère familiale, il est nécessaire de réaliser dès que possible un dépistage. Les tests éligibles sont les tests antigéniques et RT-PCR pouvant être réalisés notamment dans une pharmacie ou un laboratoire. **Quel que soit le type de test réalisé, les tests sont gratuits pour les mineurs.**

Date	Tests possibles	Document à présenter à l'arrivée de l'enfant
J0	Antigénique ou PCR à réaliser immédiatement en pharmacie ou en laboratoire	Résultat négatif imprimé ou envoyé <i>par mail à</i> <i>ce.9740174W@ac-reunion.fr</i>
J+2	Autotest au domicile ou antigénique en pharmacie ou PCR en laboratoire	
J+4	Autotest au domicile ou antigénique en pharmacie ou PCR en laboratoire	

- ✪ **Si votre enfant n'est pas testé, il ne pourra revenir en classe qu'après un délai de 7 jours.**

Si un résultat de test est positif :

- Prévenir tout de suite la directrice de l'école.
- Isolement pendant au moins 5 jours pleins à partir de la date du test positif ou du jour des 1^{er} symptômes. Votre enfant pourra alors revenir à l'école à J6 **SI** présentation d'un résultat négatif de PCR ou antigénique daté à J+5 et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
- **En cas d'autotest positif**, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique ou PCR.

Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR ou autotest :

Isolement de 7 jours.

- **Si toutefois votre enfant a contracté la Covid-19 au cours des deux derniers mois, l'obligation de dépistage n'est pas requise.** Un certificat de rétablissement (résultat d'un test antigénique ou PCR positif de plus de 7 jours et de moins de deux mois) devra être présenté pour que votre enfant soit admis en classe.
- **Si un nouveau cas positif est avéré dans la classe** de votre enfant à J+7, les 3 autotests (J0, J+2 et J+4) doivent être renouvelés.

Si votre enfant est testé positif, surtout pensez à prévenir tout de suite l'école via la boîte mails ou par téléphone afin de pouvoir prévenir les autres parents au plus vite.

Dans tous les cas, une continuité pédagogique sera assurée et des activités seront proposées via le blog de l'école et par courriel.

L'adresse du blogue est la suivante : <https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740174W/>

Je reste à votre disposition en cas de questions.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie de votre collaboration.

Bien cordialement,
La directrice,